

Québec, le 26 juin 2018

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

N/Réf. : 3214-28-005

Objet : Projet d'installation de seize stations hydrométéorologiques

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires du 30 avril 2018 et complétés le 31 mai 2018, concernant le projet d'installation de seize stations hydrométéorologiques sur le territoire du gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Installation de seize stations hydrométéorologiques, soit Pygargues, Gipouloux, Jacquelin, Salo, Brouillan, Lac Pau, Kautatipusiw, Lac Viegas, Chateaufort, Lac Bourinot, Nichicun, Lac Madigan, L'hiver, Kamachiwamituskaw, Rivière Eastmain et Shapanico.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Courriel de M^{me} Maribelle Provost, d'Hydro-Québec, à M. Patrick Beauchesne, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 1^{er} mai 2018 à 14 h 16, concernant les renseignements préliminaires – Installation de stations météorologiques, 1 page et 15 pièces jointes :
 - HYDRO-QUÉBEC. *Renseignements préliminaires pour l'installation de 13 stations hydrométéorologiques*, signé par M. Claude Major, d'Hydro-Québec, 1^{er} mai 2018, 4 pages, 1 annexe;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-28-005

26 juin 2018

- Carte générale montrant l'emplacement des 13 stations météorologiques au Québec, 1 page;
- Plan 6971-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Lac Bourinot – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure nivométrique (GMON)*, daté du 23 octobre 2017;
- Plan 6976-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Lac Madigan – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure nivométrique (GMON)*, daté du 23 octobre 2017;
- Plan 7018-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Lac Pau – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure nivométrique (GMON)*, daté du 23 octobre 2017;
- Plan 7356-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Nichicun – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure météorologique et nivométrique (GMON)*, daté du 10 octobre 2017;
- Plan 7552-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Kautatipiusiw – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure météorologique et nivométrique (GMON)*, daté du 10 octobre 2017;
- Plan 7553-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Kamachiwamituskaw – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure météorologique et nivométrique (GMON)*, daté du 10 octobre 2017;
- Plan 7554-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Salo – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure météorologique et nivométrique (GMON)*, daté du 10 octobre 2017;
- Plan 7555-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Brouillan – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure météorologique et nivométrique (GMON)*, daté du 10 octobre 2017;
- Plan 7556-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Jacquelin – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure météorologique et nivométrique (GMON)*, daté du 10 octobre 2017;
- Plan 7557-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Château fort – Station hydrométéorologique*

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 3 -

N/Réf. : 3214-28-005

26 juin 2018

- *Plan de localisation – Site de mesure météorologique et nivométrique (GMON)*, daté du 10 octobre 2017;
- Plan 7558-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique L'Hiver – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure météorologique et nivométrique (GMON)*, daté du 23 octobre 2017;
- Plan 7572-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Pygargues – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure météorologique et nivométrique (GMON)*, daté du 24 juillet 2017;
- Plan 7573-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Rivière Gipouloux – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure météorologique et nivométrique (GMON)*, daté du 19 juillet 2017.

- Courriel de M^{me} Maribelle Provost, d'Hydro-Québec, à M. Patrick Beauchesne, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 31 mai 2018 à 13 h 30, concernant des renseignements complémentaires – Installation de stations météorologiques, 2 pages et 4 pièces jointes :
 - Document de renseignements complémentaires – N/Réf. : 3214-28-005 – Projet d'installation de 16 stations hydrométéorologiques par Hydro-Québec, daté du 31 mai 2018, 3 pages;
 - Plan 7522-70610-002-01-0-CX-1 XXXXXXXX-01-EC. *Rivière Eastmain météo – Station hydrométéorologique – Plan de localisation du site de mesure météorologique et nivométrique (GMON)*, daté du 5 octobre 2016;
 - Plan 7523-70610-002-01-0-CX-1 XXXXXXXX-01-EC. *Lac Viegas – Station hydrométéorologique – Plan de localisation du site de mesure météorologique et nivométrique*, daté du 5 octobre 2016;
 - Plan 7551-70617-001-01-0-XU-1 XXXXXXXX-01-EC. *Station hydrométéorologique Shapanico – Station hydrométéorologique – Plan de localisation – Site de mesure nivométrique (GMON)*, daté du 10 octobre 2017.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 4 -

N/Réf. : 3214-28-005

26 juin 2018

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,



Patrick Beauchesne